



Est-ce un détournement d'argent?

Par **leny2006_old**, le **29/06/2007** à **17:27**

deux membres du bureau d'une association ont décidé d'organiser un grand loto au nom de l'association pour leur compte personnel il souhaite donc ne pas en informer le reste des membres de l'association? est-ce un détournement d'argent? et dans ce cas que faut-il faire et où aller se renseigner? merci de me répondre avant le 15 juillet

Par **Dinah**, le **04/07/2007** à **09:19**

Bonjour.

Ces membres du bureau n'ont pas le droit de profiter de l'organisation d'un loto au nom d'une association pour agrémenter leur propre compte.

L'infraction pénale de "détournement d'argent" n'existe pas, on parle d'abus de confiance, qui est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 € d'amende.

Si ces membres organisent ce loto dans ce but, portez plainte.